

Cahier des charges de l'Appel d'Offres Structurant " *Vectorisation tumorale d'agents radiopharmaceutiques* " 2022 du Cancéropôle Grand Ouest



1. Contexte de l'appel à propositions

Depuis de nombreuses années les Régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire apportent sous diverses formes des financements permettant au CGO de structurer la recherche en cancérologie en faisant émerger des équipes de recherche nouvelles, des plates-formes ou plateaux techniques mutualisés, ou en incitant à des regroupements d'équipes ou de moyens existants afin de générer une plus-value dans le domaine de la recherche en cancérologie.

Ces **trois Régions** continuent de soutenir la politique scientifique du Cancéropôle orientée vers l'**émergence** de programmes originaux **spécifiques à l'interrégion** Grand Ouest, permettant de valoriser les ressources interrégionales tout en renforçant son image propre, sous la forme de projets, réseaux ou consortiums d'équipes individualisés et sélectionnés chaque année.

Il a donc été décidé de lancer un appel à projets visant à financer **un projet** « **Vectorisation tumorale d'agents radiopharmaceutiques** » original et ambitieux de nature à faire émerger et à structurer une image spécifique de l'interrégion Grand-Ouest.

2. Les objectifs de l'appel à propositions

Permettre l'émergence d'un projet interrégional original et compétitif au niveau européen en générant le rapprochement d'équipes de recherche et de cliniciens provenant du tissu régional scientifique (laboratoires des EPST ou équipes labellisées), hospitalier (public ou privé orienté vers l'innovation).

Le projet devra être original : le projet ne doit pas exister ailleurs, et s'il entre dans des programmes labellisés « Investissements d'Avenir » ou s'il implique des équipes partenaires de tels programmes, il devra être un projet spécifique "cancer" et justifier l'absence de recouvrement de financements. Il diffère des projets présentés dans le cadre des PHRC.

Il devra porter (ou générer) une spécificité Grand Ouest, et sa capacité à structurer l'image du Grand Ouest dans le domaine de la recherche sur le cancer fera partie des critères de jugement.

Il devra être capable de motiver, d'agréger et d'orienter vers le cancer des équipes existantes des trois régions, équipes actuellement impliquées dans des domaines biologiques, des disciplines autres que le cancer, et de les fédérer au sein de programmes définis.

Le projet devra être multidisciplinaire.

3. Le champ de l'appel à propositions

Les progrès des biothérapies ont entraîné une augmentation importante du nombre de nouveaux traitements contre le cancer. Un des défis pour le diagnostic et la thérapie des cancers est la délivrance spécifique au niveau des cellules tumorales. Le radiomarquage d'objets moléculaires ou macromoléculaires originaux ciblant des biomarqueurs pertinents fournit une méthode d'imagerie innovante pour détecter et caractériser une tumeur et son environnement à l'échelle du corps entier et permet aussi de traiter les cellules tumorales réfractaires aux traitements conventionnels en limitant l'impact du traitement sur les cellules saines environnantes. L'utilisation de l'imagerie à haute sensibilité permet également en combinaison avec des approches de dosimétrie la personnalisation des traitements.

Le Cancéropôle Grand Ouest souhaite soutenir un projet structurant axé sur la vectorisation tumorale d'agents radiopharmaceutiques, en favorisant une approche interdisciplinaire de recherche à visée médicale, combinant biologie, chimie/radiochimie et physique médicale.

Cet appel à projets donnera la priorité au projet qui aura pour perspectives le dépôt d'un futur projet à l'échelle européenne dans le cadre la Mission Cancer du programme Horizon Europe. Ainsi, le projet

devra démontrer ses capacités à s'insérer dans une dynamique collaborative européenne en vue d'une extension vers une candidature à un appel d'offres européen au périmètre plus large.

4. Modalités de l'appel d'offres

Le projet devra être interrégional. Il pourra impliquer des équipes nouvelles par rapport au Cancéropôle, qui le rejoindront alors. Il peut être transversal au sein du Cancéropôle, et non nécessairement liés aux réseaux thématiques actuellement définis.

Le montant maximal des crédits accordés ne pourra pas excéder **280 000 € HT**

5. Critères d'éligibilité

La durée du projet n'excèdera pas 24 mois et les financements pourront être éligibles sur une durée maximum de 3 ans (36 mois). Aucun délai supplémentaire ne pourra être demandé au-delà de cette durée.

Cet appel d'offres est ouvert aux équipes du territoire du CGO.

Le projet devra être **structurant** au niveau de l'interrégion, associant des équipes **des 3 Régions constitutives du Cancéropôle Grand Ouest**, et potentiellement des plateformes ou plateaux techniques.

Le projet devra être pluridisciplinaire et transversal, associant des équipes de recherche appartenant à des disciplines différentes, des unités de recherche et/ou d'organismes différents et/ou des équipes de recherche clinique.

Les équipes appartiendront à des organismes publics de recherche (EPST, EPIC, ...), des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles), des établissements de santé publics et/ou privés.

Les partenaires industriels et/ou les équipes extérieures au CGO assureront leur propre financement. Le porteur de projet, apte à s'investir pleinement dans la mise en place et le suivi du programme, devra être clairement identifié par l'ensemble des équipes participantes.

Il sera responsable de la mise en place des modalités de collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques intermédiaires et finaux), de la tenue des

réunions, de l'avancement. Il s'engage à communiquer les résultats au cours des journées scientifiques du CGO.

Un calendrier de rendu des programmes devra être présenté.

La contribution attendue des différents partenaires sera clairement identifiée avec un échéancier détaillé du déroulement des opérations. Les besoins et les procédures d'accès au(x) plates-forme(s) devront être identifiés.

Seront pris en compte :

L'excellence de la production scientifique des équipes participantes.

L'originalité du projet, son caractère innovant, la qualité du continuum recherche cognitive / recherche clinique.

L'inscription dans une perspective d'innovation et de transfert des résultats de la recherche vers le malade¹.

Le développement d'un partenariat avec le monde industriel (groupes pharmaceutiques et diagnostiques, start-up de biotechnologie/santé), conduisant à un transfert technologique et à la valorisation des innovations.

6. Evaluation

L'évaluation des projets sera internationale (2 experts) et nationale (un expert n'appartenant pas au CGO). Les recommandations apportées aux experts correspondront aux objectifs de l'appel d'offres structurant.

La direction du CGO présentera les résultats des expertises aux Régions et à un collège de trois personnalités extérieures au CGO (sélectionnés sur la base de leur aura scientifique dans le domaine du cancer et de leur expérience de la gestion de la recherche) lors d'une réunion au cours de laquelle les porteurs de projets présélectionnés seront audités. Les projets seront classés selon des critères de la politique interrégionale et un seul projet sera retenu.

La décision finale sera prise en début d'année 2023, lors des Commissions Permanentes des Régions qui informeront les organismes gestionnaires désignés dans le dossier.

¹ La recherche translationnelle (ou recherche de transfert) se situe entre la recherche fondamentale, dont le travail consiste à comprendre les mécanismes à l'origine du développement d'un cancer, et la recherche clinique qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance de nouveaux traitements sur les patients. La recherche translationnelle implique donc une grande collaboration entre chercheurs et cliniciens car elle doit permettre un transfert des connaissances dans les deux sens : à la fois de la recherche fondamentale vers l'application au patient mais également des observations faites sur le patient vers la recherche fondamentale.

Critères d'évaluation

- Position du projet au niveau national et / ou international et possibilité de répondre à un appel d'offres de l'union européenne et/ou de participer à un consortium international, trajectoire scientifique, articulation avec les projets déjà soutenus dans le cadre des appels à projets CGO et diversification des financements.
- Forces et faiblesses
- Probabilité de réussite
- Adéquation entre le porteur principal et le groupe de recherche au programme proposé
- Complémentarité des différentes équipes associées au projet et valeur ajoutée liée à l'organisation du projet.
- Crédibilité et cohérence de la démarche de structuration interrégionale
- Fédération des équipes à l'intérieur ou à l'extérieur du CGO
- Capacité de transfert de la recherche fondamentale en retombées cliniques
- Management : qualité de l'organisation de la collaboration entre les équipes, planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats
- Crédibilité du calendrier du projet et justification du financement demandé

Financement : les postulants devront obligatoirement se rapprocher des chefs de projet du CGO pour construire la partie financière

Les financements disponibles seront susceptibles d'être votés par les 3 Régions au cours du premier semestre 2023. Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous la forme d'une subvention.

La subvention pourra financer :

- Du fonctionnement et divers consommables.
 - Des **équipements scientifiques** (excluant les dépenses de « tout venant », par exemple des ordinateurs basiques de bureau) : l'achat de matériel informatique sera autorisé s'il sert au fonctionnement d'un appareil ou s'il s'agit de matériel informatique haute performance ayant une réelle utilité technique.
 - Des missions.
 - Des prestations de service.
 - Du personnel scientifique non permanent (techniciens, assistants-ingénieurs, post-doctorants).
- Le recrutement de doctorants ne sera pas financé.

Remarque : l'intégralité des aides régionales octroyées aux établissements bénéficiaires devra être affectée aux équipes scientifiques et couvrir uniquement les coûts **additionnels** induits par la mise en œuvre du projet. La ponction, pour frais de gestion ou pour tout autre motif, opérée par l'organisme de tutelle sur les aides régionales, entraînant une utilisation des fonds publics alloués autre que celle définie dans les actes produits par l'administration régionale, qu'elle intervienne a priori ou a posteriori de l'acte d'attribution, n'est donc pas autorisée.

Calendrier de l'appel d'offres structurant

« Vectorisation tumorale d'agents radiopharmaceutiques CGO / Régions 2022

| | |
|--|---|
| Mercredi 27 avril 2022 | Lancement de l'appel d'offres |
| Mercredi 1^{er} juin 2022 |  Fiche résumé / experts : pour des raisons d'organisation, merci de nous retourner cette fiche dans les meilleurs délais (et au plus tard le 1^{er} juin 2022) afin que le Cancéropôle GO puisse anticiper les demandes d'expertises auprès des experts |
| Lundi 11 juillet 2022 - midi | Dépôt des projets finalisés au CGO (rédaction en anglais) à l'adresse : contact@canceropole-grandouest.com |
| Juillet 2022 | Envoi des dossiers aux experts |
| Septembre 2022 | Retour des expertises internationales et nationales des projets |
| Judi 29 septembre 2022 | Comité de pilotage scientifique : étude des expertises des dossiers déposés pour sélection des dossiers à classer. |
| Mercredi 12 octobre 2022 | Audition par les Régions et le collège d'experts des porteurs des projets présélectionnés |

Informations administratives

Le dossier de candidature sera rédigé en anglais. Il comprendra un résumé d'une page indiquant le responsable du projet, et un exposé synthétique du projet (en moins de 30 pages). Il devra comporter l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.

Pour la Région Pays de la Loire :

1/ l'avis du directeur de laboratoire de l'équipe ligérienne concernée et le cas échéant du responsable de l'établissement sera transmis à la Région.

2/ après le processus de sélection, les établissements bénéficiaires devront obligatoirement **déposer une demande dématérialisée sur le portail des aides de la Région.**

Le dossier sera soumis :

sous format électronique au CGO - mail : contact@canceropole-grandouest.com

Le format électronique comprend le descriptif du projet (Word) et l'annexe financière (Excel) qui devront être **fusionnés** en un seul document.

Renseignements et contacts au Cancéropôle Grand Ouest

Contact CGO : au 02.40.84.33.53 ou par e-mail : contact@canceropole-grandouest.com

Et pour toute question d'ordre technique ou administratif vous pouvez joindre les chefs de projet du Cancéropôle Grand Ouest

G. Cartron : gwenola.cartron@ico.unicancer.fr

M. Aubry : morgan.aubry@canceropole-grandouest.com

F. Léost : francoise.leost@univ-nantes.fr

A. Douaud-Lecaille : aurore.lecaille@canceropole-grandouest.com